

Comment configurer des jours personnalisés

Présentation

La fonctionnalité « Jours personnalisés » permet aux utilisateurs de définir des dates spécifiques où les règles de contrôle d'accès diffèrent de l'horaire habituel. Ceci est particulièrement utile pour les jours fériés, les événements spéciaux ou les fermetures exceptionnelles.

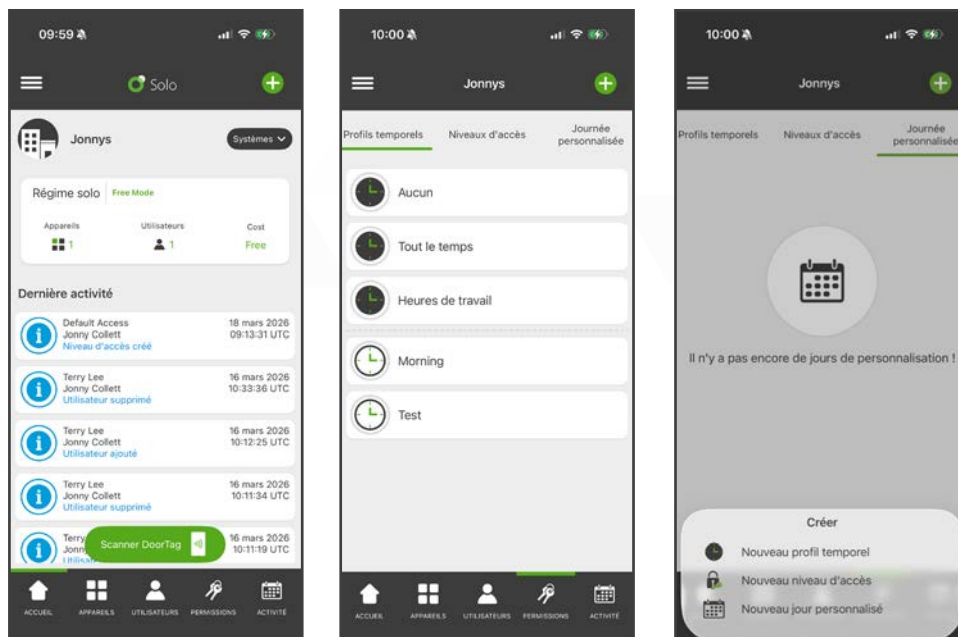
Tout d'abord, il est nécessaire de créer un jour personnalisé tel que « Jour férié ». Ensuite, vous sélectionnez les dates de l'année auxquelles ces Jours personnalisés doivent s'appliquer. Une fois votre jour personnalisé créé, vous pouvez l'ajouter à un Profil horaire où vous pouvez définir le comportement de votre jour personnalisé.

Une fois qu'un jour personnalisé est appliqué à un profil horaire, chaque fois que le système ou l'application Solo utilise ce profil horaire, il se comportera conformément au paramètre du jour personnalisé à la date spécifiée, remplaçant le profil horaire habituel pour ce jour. Cela affecte les « Niveaux d'accès » et le paramètre « déverrouillage automatique ».

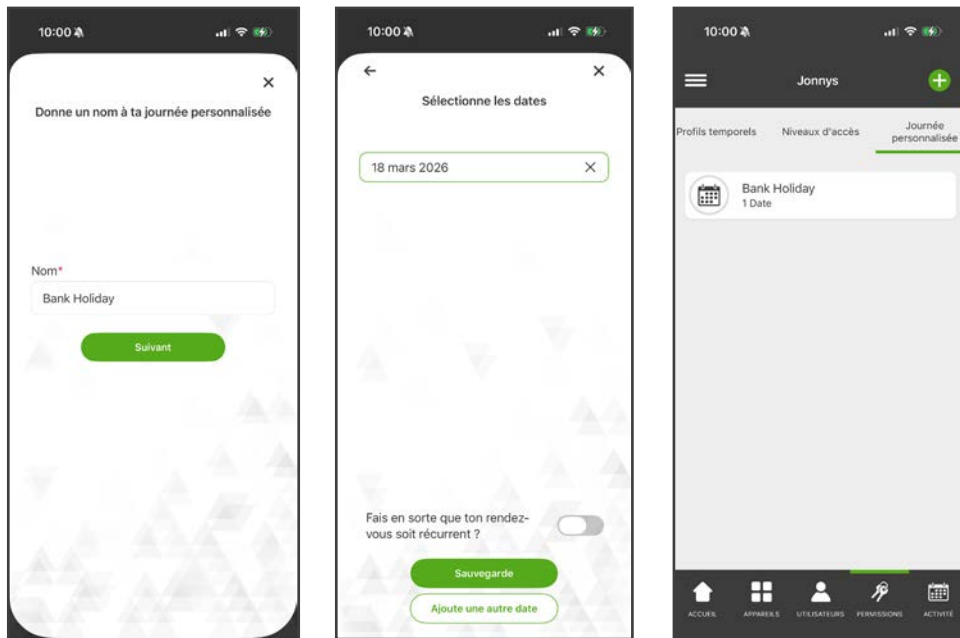
Comment créer un jour personnalisé

Pour créer un nouveau jour personnalisé :

1. Depuis l'écran d'accueil, veuillez vous rendre dans « **Autorisations** ».
2. Veuillez appuyer sur le signe « + » vert dans le coin supérieur droit.
3. Veuillez appuyer sur « **Nouveau jour personnalisé** ».



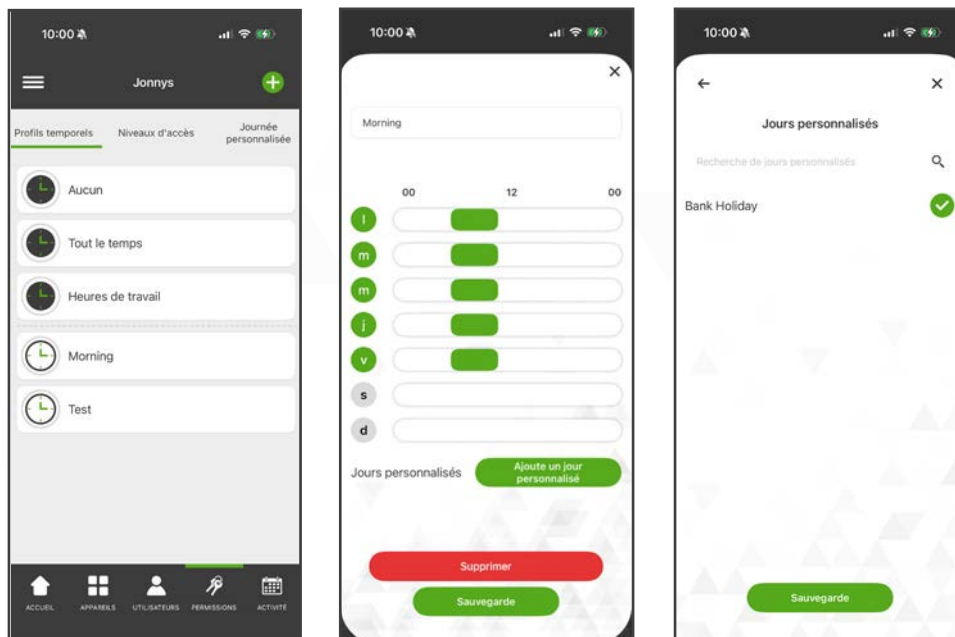
4. Veuillez attribuer un nom à votre jour personnalisé et appuyez sur « **Suivant** ».
5. Veuillez sélectionner les dates de l'année auxquelles ces Jours personnalisés doivent s'appliquer, puis appuyez sur « **Enregistrer** ».
 - a. Si vous souhaitez que ce jour personnalisé s'applique à la même date chaque année, veuillez sélectionner « **Rendre votre date récurrente** ».
6. Votre jour personnalisé est désormais créé.



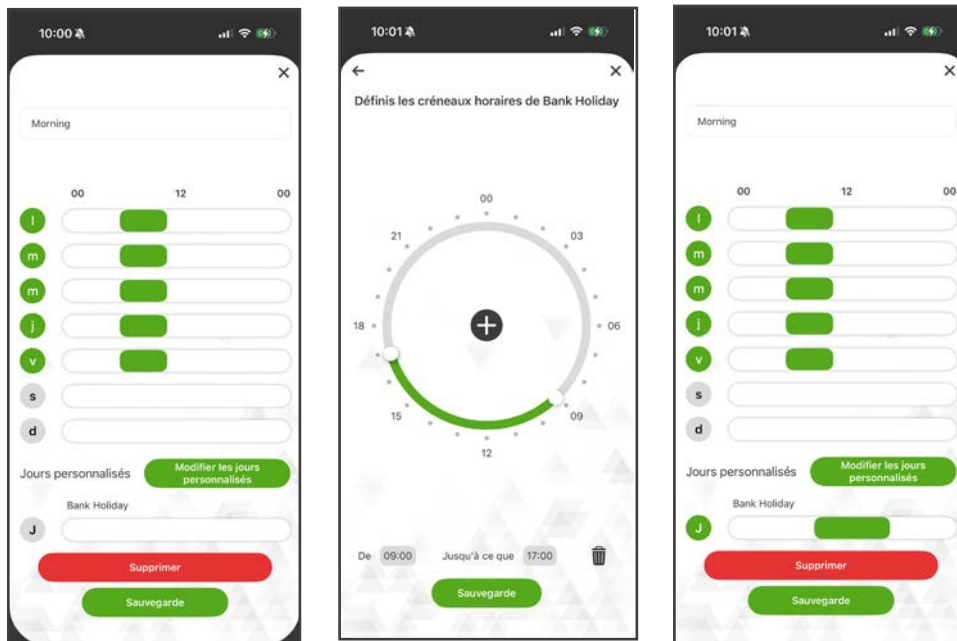
Comment attribuer un jour personnalisé à un Profil horaire

Une fois que vous avez créé un jour personnalisé, vous devez maintenant l'attribuer à un Profil horaire et définir les créneaux horaires souhaités pour ce jour.

1. Depuis l'écran d'accueil, veuillez vous rendre dans « **Autorisations** ».
2. Veuillez sélectionner le profil horaire auquel vous souhaitez attribuer votre jour personnalisé.
3. Veuillez ensuite sélectionner « **Ajouter un jour personnalisé** ».



4. Veuillez sélectionner le ou les jours personnalisés que vous souhaitez ajouter à ce Profil horaire et appuyez sur « **Enregistrer** ».
5. Veuillez appuyer sur le jour personnalisé qui s'affiche désormais dans le Profil horaire.
6. Veuillez définir les créneaux horaires pour les Jours personnalisés et cliquer sur « **Enregistrer** ».



Vos Jours personnalisés affichent désormais les créneaux horaires appliqués.

Exemples

Vous trouverez ci-dessous deux exemples illustrant comment un jour personnalisé configuré peut influencer le fonctionnement de Solo.

Niveaux d'accès

Un jour personnalisé intitulé « **Jour férié** » a été créé, et une date a été ajoutée à ce jour personnalisé, le **26 mai**.

Le jour personnalisé « **Jour férié** » a été ajouté au profil horaire intitulé « **Équipe de nettoyage** ».

Le profil horaire « **Équipe de nettoyage** » s'applique du lundi au vendredi, de 17 h à 21 h chaque jour. Le jour férié n'a pas de créneau horaire associé.

Tous les agents d'entretien disposent d'un niveau d'accès leur permettant d'accéder à toutes les portes pendant le profil horaire « **Équipe de nettoyage** ».

Le **26 mai**, les agents de nettoyage ne pourront pas accéder aux portes du tout, car le jour personnalisé « **Jour férié** » n'a aucun créneau horaire ajouté dans le profil temporel « **Équipe de nettoyage** ».

Déverrouillage automatique

Un jour personnalisé intitulé « **Soirée portes ouvertes** » a été organisé. Deux dates ont été ajoutées à ces Jours personnalisés, le **10 juin** et le **22 octobre**.

La journée personnalisée « **Soirée portes ouvertes** » a été ajoutée au profil horaire intitulé « **Heures d'ouverture** ».

Le profil horaire « **Heures d'ouverture** » est du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h, chaque jour. La journée spéciale « **Soirée portes ouvertes** » est prévue de 8 h à 16 h, ainsi que de 17 h à 21 h.

La porte « Porte d'entrée » est configurée pour se déverrouiller automatiquement pendant les **les heures d'ouverture**. Du lundi au vendredi, la porte d'entrée est généralement ouverte de 8 h à 16 h. Les **10 juin** et **22 octobre**, la « porte d'entrée » sera accessible gratuitement de **8 h à 16 h** et également **de 17 h à 21 h**.